

SARL « A.P.V »

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 630,00€**

**Siège social : Domaine de Baptiston
05110 MONETIER-ALLEMONT**

438 838 872 R.C.S. GAP

*

PROCES – VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**L'An deux mil vingt-six,
Le 3 juillet**

Monsieur Vincent PHILIP

Associé unique, propriétaire de la totalité des 763 parts de 10 € composant le capital social et seul gérant de la société SARL « A.P.V », immatriculée au RCS de GAP (05) sous le numéro 438 838 872, s'est a pris les décisions suivantes relatives a :

- Modification de l'objet social
- Attribution d'un nouveau nom de voirie à l'adresse du siège social
- Mise à jour de l'adresse personnelle de l'associé
- Mise à jour corrélatrice des statuts
- Formalités, Pouvoirs

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur **Vincent PHILIP** a exposé ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juillet 2001, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommé SARL « A.P.V » pour une durée de 99 années et qui a pour objet *« la vente au détail, la transmission de données commerciales par réseaux internet, l'emballage, l'emballage, la fourniture de repas, la fabrication de vêtements »*

Le capital social a été fixé à la somme de 7 630,00€ divisé en 763 parts sociales de 10 € chacune attribuées à Monsieur Vincent PHILIP.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juillet 2005, l'associé unique a complété l'objet social de la société comme suit : *« l'acquisition et la détention de titres de sociétés, de valeurs mobilières ; l'activité de holding ; la gestion des participations et les prestations de services »*.

Monsieur Vincent PHILIP, associé unique, souhaitant intégrer de nouvelles activités dans l'objet social et mettre à jour l'adresse du siège social et son adresse personnelle suite à la modification administrative opérée par La Mairie de MONETIER-ALLEMONT.



PREMIERE DECISION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de modifier l'objet de la société lequel sera désormais le suivant :

- La création, production et exploitation de contenus numériques : production, la réalisation, l'édition, la publication et la diffusion de vidéos, d'émissions, de podcasts, de photographies, d'articles et de tous contenus audiovisuels ou multimédias, sur tous supports numériques actuels ou futurs (sites internet, réseaux sociaux, plateformes de streaming et de partage)
- Prestations de services et marketing digital : services d'agence de communication, la gestion des réseaux sociaux (Community management), l'exploitation publicitaire de tous sites et espaces (régie publicitaire, affiliation, parrainage, partenariats de marque et influence)
- L'organisation d'événements, de conférences, de webinaires, l'animation de communautés en ligne, le coaching et la formation professionnelle
- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement

DEUXIEME DECISION

NUMEROTATION ADMINISTRATIVE DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

ET DE L'ASSOCIE GERANT

L'associé unique prend acte de l'attribution par la Mairie de **MONETIER-ALLEMONT**, de noms et numéros de voirie à l'adresse du siège social et de l'associé gérant :

L'adresse du siège social de la SARL « A.P.V », est désormais la suivante :

**1 b chemin de la Cantonnière
05110 MONETIER-ALLEMONT**

L'associé unique prend également acte des modifications survenues dans l'adresse personnelle de l'associé laquelle est la suivante :

Monsieur Vincent PHILIP

1 chemin de la Cantonnière - 05110 MONETIER-ALLEMONT

TROISIEME DECISION

MISE A JOUR DES STATUTS

L'associé unique décide de mettre à jour les Statuts de la société conformément à la décision précédente.



Nouvelles mentions :

SARL « A.P.V »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 630,00€

Siege social: 1 b chemin de la Cantonnière -05110 MONETIER-ALLEMONT

438 838 872 R.C.S. GAP

« Le soussigné :

Monsieur Vincent Joseph Noël PHILIP,

Né le 30 mars 1970 à GAP (Hautes Alpes),

Célibataire,

Demeurant 1 chemin de la Cantonnière -05110 MONETIER-ALLEMONT ».

« Article 2 – OBJET

La société a pour objet :

- *La création, production et exploitation de contenus numériques : production, la réalisation, l'édition, la publication et la diffusion de vidéos, d'émissions, de podcasts, de photographies, d'articles et de tous contenus audiovisuels ou multimédias, sur tous supports numériques actuels ou futurs (sites internet, réseaux sociaux, plateformes de streaming et de partage)*
- *Prestations de services et marketing digital : services d'agence de communication, la gestion des réseaux sociaux (Community management), l'exploitation publicitaire de tous sites et espaces (régie publicitaire, affiliation, parrainage, partenariats de marque et influence)*
- *L'organisation d'événements, de conférences, de webinaires, l'animation de communautés en ligne, le coaching et la formation professionnelle*
- *et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement*

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

***1 b chemin de la Cantonnière
05110 MONETIER-ALLEMONT***

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville, du même département ou d'un département limitrophe, par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision ordinaire de l'associé unique ou de l'assemblée générale et, en tout autre lieu par décision extraordinaire de l'associé unique ou de l'assemblée générale ».

Le reste des statuts demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

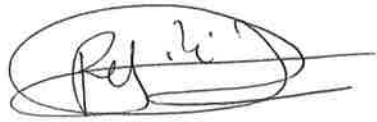
FORMALITES – POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il conviendra de faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par l'associé unique.

Fait à **MONETIER-ALLEMONT**
Le 3 juillet 2026
En 2 exemplaires

Monsieur Vincent PHILIP	
--------------------------------	---